

# MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE

## AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée que :

Le Conseil de cette municipalité, à une séance ordinaire tenue le 2 mars 2026, a adopté le règlement portant le numéro 435-25 modifiant le règlement de zonage numéro 274-06 et ses amendements en vigueur, en vue :

- D'ajouter l'usage de résidence trifamiliale isolée aux usages déjà autorisés dans la zone 104R et 118M ;

Les intéressés peuvent prendre connaissance de ce règlement au bureau de la greffière-trésorière aux heures normales de bureau. Ledit règlement entrera en vigueur le jour de sa publication et après avoir reçu les approbations requises par la loi, plus spécifiquement :

1. par la MRC : 11 mars 2026

**DONNÉ À HÉBERTVILLE, CE 24<sup>ième</sup> JOUR DU MOIS DE MARS DEUX MILLE VINGT-SIX.**



Rachel Bourget, dg  
Greffière-trésorière